

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2012

L'an DEUX MILLE DOUZE, le TREIZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Respelido », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS: DUVETTE M., WILTZIUS R., RUMEAU R.,
BARRAS M., CARTON C., DURET C., GELIN L., LAHURE A., METHIVIER D., MULE M.

REPRESENTES : SERRIERE A. représenté par WILTZIUS R.

ABSENTS : GAUTIER P., AMOR S., CARON M., HERMITTE D., MARIN E., MARCHISIO N.

Secrétaire de séance : Madame WILTZIUS Renée

Le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande de rajouter à l'ordre du jour l'annulation d'un mandat (budget M14) ; les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité. Il donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/: **Compte administratif 2011 Z.A.C.**

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs,
- après avoir élu Monsieur Duvette Michel, pour les présenter,
- Monsieur le Maire ayant quitté la salle

Z.A.C.		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	296.36 €
	Recettes	3 830.84 €
	Résultat :	3 534.48 € EXCEDENT
INVESTISSEMENT	Dépenses	6 720.20 €
	Recettes	22 353.87 €
	Résultat :	15 633.67€ EXCEDENT
RESTES A REALISER	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €
	Résultat	0 € DEFICIT
EXCEDENT GLOBAL : 19 168.15 €		

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

2/: **Compte de gestion 2011 Z.A.C.**

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, concernant la Z.A.C. visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

3/ Affectation de résultat - Z.A.C.

Il propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté, au compte 002 : **3 534.48 €**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ Budget Primitif 2012 - Z.A.C.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget, en énumérant article par article, et cela dans chaque chapitre, toutes les dépenses envisagées et indispensables. La même opération est faite pour les recettes. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces projets de budgets.

Z.A.C.			
		Propositions	Vote
SECTION FONCTIONNEMENT :			
	<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>287 889.35 €</i>	<i>287 889.35 €</i>
	<i>Recettes Fonctionnement</i>	<i>290 825.78 €</i>	<i>290 825.78 €</i>
RECETTES			
	<i>Dépenses Investissement</i>	<i>66 307.70 €</i>	<i>66 307.70 €</i>
	<i>Recettes Investissement</i>	<i>91 057.15 €</i>	<i>91 057.15 €</i>

Accord à l'unanimité.

5/: Redevance du domaine public 2012.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le SYMIELECVAR auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- . de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- . de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 19,86 %.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la proposition qui lui est faite.

6/ I.R.L. (indemnité représentative logement instituteur).

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet du Var, concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs et demande au Conseil d'émettre son avis

Accord du Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre : L.GELIN – 2 abstentions : M. BARRAS et D. METHIVIER)

7/ Etablissement du document unique - Demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels en partenariat avec le centre de gestion. Cet organisme peut apporter son concours financier

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré, décide : **à l'unanimité**

- D'AUTORISER le Maire à passer une convention avec le centre de gestion pour l'établissement du document unique et à demander une subvention pour cette opération.

8/ Création de postes : - Adjoint technique Principal 1^{ère} classe. - Garde Champêtre Chef Principal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins du service (évolution de carrière), il est nécessaire de créer les postes suivants:

- . 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (temps complet)
- . 1 poste de garde champêtre chef principal (temps complet)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9/ Suppression de postes :- Adjoint technique principal 2^{ème} cl. - Garde Champêtre Chef

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par conséquent, il est nécessaire de supprimer les postes suivants:

- . 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (temps complet)
- . 1 poste de garde champêtre chef (temps complet)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10/ Indemnisations élections.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des élections présidentielles du 22 avril et 06 mai 2012 et des élections législatives des 10 et 17 juin 2012, il a adjoint à plusieurs agents communaux la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée le parfait déroulement de ces consultations électorales et d'agencer le dépouillement des résultats.

Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant aux nombres d'heures effectuées.

Il rappelle par ailleurs que la Directrice Générale des Services peut obtenir une indemnité forfaitaire complémentaire pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder ces indemnités aux agents concernés.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012 de la commune, en dépense à l'article 6411.

11/ Travaux supplémentaires (hors budget Fontaine).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir les travaux de mise en circuit fermé de la fontaine sise place Edgar Blanc.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

12/ Réorganisation des commissions communales.

Suite à certains changements, Monsieur le Maire propose de revoir les différentes attributions de chaque conseiller municipal au sein des commissions communales, des syndicats intercommunaux et des Associations. (cf : organigramme annexé)

13/ Règlement du cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement du cimetière est devenu obsolète. Il convient de procéder à la réactualisation du règlement du cimetière. Les prix des concessions resteront identiques

Le Conseil après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire qui a fait lecture de l'ancien règlement et du nouveau, accepte à l'unanimité le règlement du cimetière.

14/ Annulation de mandat (budget M14)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'annuler le mandant n° 904 du bordereau n° 108 du 12 décembre 2011 venant régler une facture indue à la Société I.T.C. En effet, cette facture aurait dû être réglée à la société LOCAM. La société I.T.C. nous ayant adressé un chèque de remboursement, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à l'encaissement du dit chèque.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

15/ Informations diverses.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Association « Las Bâtons du Castellás », dans laquelle sa Présidente remercie la commune de Forcalqueiret pour la subvention allouée.

La séance est levée à 20 Heures

**Le Maire,
Jean-Claude PEDA**